Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 6.24. — TELEPHONE

Echo d'une chasse au « renard »

Le 12 février dernier, à l'issue d'une réunion tenue à l'estaminet Roussel, rue des Choq-Voies, à Tourcoing, par plusieurs centaines de grévistes du peignage Binet, une manifestation eut lieu devant l'usine tandis qu'une cinquantaine de grévistes se rendaient au Hutin, à Roubaix.

Arrivés devant la maison d'un « renard », le sieur Henri Verbrugge, 29 ans, dégorgeur, rue du Vieux-Hutin, maisons Valentin, 3, les grévistes commencèrent par proférer des menaces à l'adresse de celui qu'ils considéraient comme un traître à leur cause. Puis, il arrachèrent les volets et s'en servirent pour défoncer les fenêtres et la porte cependant que quelques-uns d'entre eux jetaient des morceaux de brique dans la maison par les brèches pratiquées par leurs camarades.

La scène faillit même tourner au tragique, une moitié de brique étant tombée dans le berceau où reposait un jeune enfant. Fort heureusement, tout se borna à des dégâts matériels et c'est pour obtenir réparation de ces dégâts que Mme veuve Valentin Deboé, la propriétaire de l'immeuble, s'est adressée à l'administration municipale.

La réclamation de Mme veuve Deboé a été examinée par les deuxième et cinquième commissions et la constatation des dégâts a été faite par le service des Bâtiments. Leur importance a été évaluée à 75 francs.

Sur la proposition du citoyen Mangin, le Conseil municipal décidera, dans sa séance de vendredi prochain, d'autoriser l'administration municipale à indemniser Mme veuve Deboë et de prélever la somme de 75 francs sur l'article 182 du budget primitif de 1912 portant la rubrique : « Dépenses imprévues ».

Concours de chant et de déclamation

RÈGLEMENT GENERAL

Chant et Déclamation

Article 1er. — Les concurrents doivent être résidants à Roubaix depuis au moins six mois.

Art. 2. — Nul concurrent ne peut déclamer ou chanter dans une division ascendante le morceau primé précédemment.

Art. 3. — Les lauréats des précédents concours ne pourront se faire inscrire que dans une division ascendante.

Art. 4. — Celui qui a obtenu un 1er prix dans la division d'excellence doit se présenter en section d'honneur le même jour.

Art. 5. — Celui qui a obtenu le prix de la section d'honneur en chant et déclamation ne pourra se présenter que l'année suivante en division d'honneur.

Il en est de même pour les 1ers prix de la section des dames et demoiselles qui passent directement en division d'honneur.

Art. 6. — Les inscriptions sont reçues au Bureau des Archives, à la Mairie, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir. Les concurrents de la déclamation doivent présenter les œuvres qu'ils désirent interpréter. Les œuvres présentées ne pourront contenir plus de 100 vers ou lignes. Chacun fera connaître sa section d'inscription en donnant ses nom, prénoms et adresse.

Art. 7. — Le jury n'admet que les poèmes en langue française.

Art. 8. — Les œuvres doivent être écrites très lisiblement, sur papier grand format et porter en marge les nom, prénoms et adresse du concurrent, ainsi que l'indication de la division et de la section dans laquelle il désire concourir. Les inscriptions ne seront reçues qu'autant que ces formalités auront été rigoureusement observées.

Art. 9. — Les déclamateurs pourront se faire inscrire à la fois en section dramatique et en section comique. Les chanteurs auront aussi la faculté de se faire inscrire en section lyrique et en section comique.

Art. 10. — Les chanteurs comiques doivent déposer au Bureau des Archives leur chanson de concours afin qu'il soit procédé à son examen.

Art. 11. — Tous les morceaux contenant des expressions ou des sous-entendus contraires à la morale ou aux bonnes mœurs seront impitoyablement refusés. Il est donc inutile de s'obstiner à travailler des chansons qui ne pourraient être acceptées par la direction des concours.

Chant exclusivement

Art. 12. — Chaque concurrent devra fournir au jury et à l'accompagnateur le morceau de musique grand format.

A. La section d'honneur est obligatoire pour les 1ers prix des sections lyriques et comiques de la division d'excellence. Les 1ers prix chant de la section des dames et demoiselles (airs d'opéras ou de concerts) sont ascendants et passent l'année suivante en division d'honneur. (Voir article 5).

B. Les concours de duos sont ouverts aux voix d'hommes, de femmes ou d'homme et femme. Ils comprennent une section lyrique et une section comique. Ils devront être accompagnés par le piano.

C. Les accompagnateurs seront à la disposition des concurrents, dans leurs salles respectives, dès huit heures du matin.

Dames et Demoiselles

Art. 13. — Le concours comprend deux sections : l'une pour les airs d'opéras et les grands morceaux de concerts ; l'autre pour les mélodies, romances et bluettes. Les chansonnettes ne seront pas admises dans cette épreuve. Par contre, les jeunes filles ou dames désirant participer à l'épreuve comique pourront concourir dans les sections d'amateurs ou professionnels de la division d'excellence (salle artistique).

Dispositions générales

Art. 14. — Les concours commenceront à 9 heures précises du matin dans les différentes salles. A 3 h. 1/2 de l'après-midi aura lieu la reprise des concours.

Art. 15. — Tout inscrit qui ne répondrait pas à l'appel de son nom sera placé à la suite des concurrents de sa section ; en cas d'absence au second appel, il sera exclu.

Art. 16. — Il est rigoureusement défendu d'entrer, de sortir ou de circuler dans les salles pendant les exécutions. La police de la salle appartient au président du jury.

Art. 17. — Tout concurrent qui, manifestement, aura troublé l'ordre ou protesté contre les décisions du jury, qui seront sans appel, sera exclu des concours pour un temps à déterminer par le jury.

Art. 18 — Pour toutes les questions non prévues dans le présent règlement, le jury statuera.

Art. 19 — Un concert suivra la distribution des prix. Les lauréats qui devront y participer seront choisis par le directeur général parmi les divisions d'honneur et d'excellence. Ils seront tenus d'y produire leurs morceaux primés, faute de quoi il pourrait être procédé à leur radiation du palmarès et à la suppression de leurs prix.

La distribution des prix se fera à l'Hippodrome-Théâtre à une date ultérieurement fixée par la Commission municipale des fêtes.

Le Directeur général du Concours,
Léon HOLLEVILLE.

Le Directeur adjoint,
Jules GRESSIER.

Vu et approuvé :
Roubaix, le 11 juin 1913.

Le Maire,
A. LEPERS, adjoint.

POUR LES MILITAIRES

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens, que sur la demande de plusieurs de ses administrés, il a écrit à M. le colonel commandant le 129e régiment d'artillerie à Douai pour qu'une permission soit accordée aux militaires voulant assister à leur départ pour les écoles à feu.

Voici la réponse qu'il vient de recevoir :

« Le Colonel ne peut faire connaître que les quelques permissions que vous me demandez pour vos administrés seront accordées, dans la mesure compatible avec les besoins du service et la conduite des intéressés. »

L'INDELICATE LESSIVEUSE

La nommée Aimée Peyret, veuve Alexandre Beaucourt, 53 ans, lessiveuse, demeurant rue des Longues-Haies, 75, a été déférée au Parquet hier mercredi après-midi après avoir été interrogée par M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement.

La lessiveuse, qui travaillait chez M. Louis Havet, cafetier, 46, rue de l'Alma, a dérobé du linge appartenant à ce dernier.

L'AGRESSION NOCTURNE DE LA RUE DE CONDÉ

La police opère quatre arrestations. — Une seule est maintenue

Nous avons relaté l'agression dont a été victime, dans la nuit du 15 au 16 courant M. Charles Dhédène, ouvrier apprêteur, rue de Condé.

L'enquête ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, vient d'aboutir. Le nommé Floris Labens, 17 ans, apprêteur, demeurant rue Franklin, 162, qui a frappé l'ouvrier d'un coup de couteau dans le dos, a été déféré au Parquet. Il sera conduit à Lille ce matin.

Les trois jeunes gens qui l'accompagnaient : Oscar Questier, 17 ans, sableur, rue d'Estaing, 11 ; Edmond Salmon, 16 ans, trieur, rue d'Estaing, maisons Boquet ; Léon Caudron, 17 ans, soigneur, rue Dampierre, 30, dont la complicité n'a pas été suffisamment démontrée, ont été remis en liberté.

LES CHIENS ERRANTS

Trois chiens trouvés errant sur la voie publique ont été capturés hier par le service de la fourrière.

Avis aux propriétaires des toutous en rupture de niche.

LES FETES DE L'EPEULE ET DU TRICHON

Une importante réunion des habitants et des commerçants des quartiers de l'Epeule et du Trichon doit avoir lieu le vendredi 20 juin courant, chez M. Vanmulen, estaminet de « l'Enfant-Perdu », 122, rue de l'Epeule, en vue de la formation du comité, de la désignation de délégués à la Fédération des fêtes de quartiers, de la date à fixer pour la fête de 1914 et du choix d'un local indépendant pour les réunions des commissions.

Le comité provisoire prie instamment tous ceux qui s'intéressent au succès des fêtes de vouloir bien assister à cette assemblée et d'apporter par leur présence une marque de confiance aux membres qui seront appelés à organiser les festivités de l'an prochain.

SUCRE ABEILLE Le plus sucré

AUX COURS MUNICIPAUX DE COUPE ET DE COUTURE

Les résultats des examens

Les examens annuels pour l'obtention du diplôme de coupe et de couture ont eu lieu lundi 16 juin, à l'école de filles de la rue Saint-Vincent-de-Paul, sous la présidence de Mme B. Fournel, directrice de l'Ecole pratique et ménagère de jeunes filles. Commencés à 7 heures 1/2 du matin, ils se sont terminés à 7 heures 1/2 du soir.

48 aspirantes se sont fait inscrire, 43 étaient présentes. Sur ce nombre, 37 ont été déclarées admissibles et 35 admises définitivement.

La commission d'examen était composée comme suit : Mme Fournel, directrice de l'Ecole pratique et ménagère de Roubaix ; Mme Jacquemin, chef de travaux à l'Ecole pratique de Tourcoing ; Mmes Sellier, De Rycke, Prot, D'Hermies, Mlles Lenne et Harcqz.

Voici la liste, par ordre de mérite, des élèves admises : Mlle Voët Sidonie, Mme Déplanque, née Dernoncourt Gabrielle, ex æquo, Mmes Marais Marie, Cauchy Juliette, Castelain Marie, Hermans Godelave, Beutebière Jeanne, Van Leede Elodie, Clerson Antoinette, Finart Laure, Béghin Jeanne, Donsbeck Germaine, Lorthioir Louise, Tant Madeleine, Descamps Marie, Dujardin Valentine, Lefèvre Maria, Déplanque Jeanne, Kuestremond Marie, Dekens Suzanne, Deverrewaere Zoé, Staedtsbaeder Germaine, Langlet Raymonde, Rameau Lucie, Cainck Marie, Declercq Henriette, Demester Léontine, Divoy Germaine, Hermans Marie, Brutin Célina, Berniaux Eugénie, Codron Amédée, Willem Jeanne, Voët Aline, Desimpel Clémence.

Le citoyen Henri Thérie et le docteur Dupré, adjoints au maire, voulant témoigner tout l'intérêt que l'Administration municipale porte au développement et à la prospérité des cours municipaux de coupe et de couture, se sont rendus dans la matinée à l'école de filles de la rue Saint-Vincent-de-Paul, où ils ont été reçus par Mme Fournel ainsi que par les membres de la commission d'examen.

Après la proclamation des résultats, la commission d'examen a félicité vivement les professeurs et les élèves des résultats obtenus et du sérieux effort qu'elles ont eu à produire.

Un coupon de tissu noir, pour confectionner un corsage, a été offert à chaque lauréate. Celles-ci toucheront également un livret de Caisse d'épargne d'une valeur de 5 à 1 francs, selon le nombre de points obtenus.

A LA BONNE COUPE
171, Grande-Rue, 171 — ROUBAIX
(Anciennement rue de Tourcoing)
Confections Ouvrières
Spécialité de Costumes toile bleue double teint
Blouses, Jupons, Bonneterie, Lingerie
MAISON DE CONFIANCE

« LES XL » AU CONCOURS DE SEVRES

C'est le 6 juillet prochain que le Cercle euphonique « Les XL » prendra part au concours de Sèvres en division d'excellence. C'est avec une belle ardeur que les chanteurs se sont attachés au travail et il caressent l'espoir que leur travail sera couronné de succès. Le chœur imposé qui est d'une difficulté inouïe commence à se dessiner assez nettement et pendant les quelques jours qui restent à travailler, rien ne sera négligé pour qu'il soit mené à bonne fin.

Le Cercle des XL a décidé de donner une audition avant le concours. Celle-ci aura lieu le mardi 1er juillet, à huit heures du soir, dans la salle du « Casino-Palace », Grande-Rue, et sera encadrée de quelques vues cinématographiques inédites. De plus, le concours de plusieurs artistes de grand talent est assuré.

Le prix d'entrée en fera une fête populaire car « Les XL » ont voulu que tous les Roubaisiens amateurs de chant choral puissent y assister. Il est ainsi fixé : fauteuils, 1 fr. ; premières, 0 fr. 50 ; deuxièmes, 0 fr. 25. On peut retenir des places numérotées dès maintenant au Casino-Palace. Des cartes sont aussi mises en vente par tous les membres de la société.

SUCREZ VOS FRAISES AVEC
LE SUCRE BÉGHIN

La prochaine saison théâtrale

Nos lecteurs savent tous les projets mis en avant et toutes les discussions soulevées ces temps derniers par la question théâtrale à Roubaix. Il semble bien cependant que la prochaine saison sera tout à fait pareille aux précédentes. Voici en effet le texte du rapport qui sera soumis vendredi soir au Conseil municipal par le citoyen Henri Verbeurgt :

LE SORT DES PROPOSITIONS

Messieurs, vos 1re et 5e Commissions ont eu à examiner diverses propositions émanant de l'administration de l'Hippodrome-Théâtre et de M. Paul Douai, directeur du Théâtre du Fontenoy.

En ce qui concerne les représentations lyriques, M. Bossut-Plichon, agissant au nom de la Société de l'Hippodrome-Théâtre, et après entente avec M. Bourdette, directeur des Théâtres municipaux de Lille, nous proposait de donner, pendant le cours de la prochaine saison 1913-1914, dix-huit représentations lyriques municipales, dans les conditions et avec le cahier des charges pratiqués au cours de la saison dernière.

Il demandait cependant quelques modifications que, malgré leur vif désir de lui être agréable, vos Commissions n'ont pu accepter pour des raisons financières et d'ordre pratique.

Nous n'avons pu admettre davantage la demande de la Société de l'Hippodrome-Théâtre, motivée par certaines nouvelles sollicitations de jouissance de la salle et tendant à porter la redevance pour concerts donnés par les sociétés subventionnées ou assimilées à 300 fr. — au lieu de 200 francs — tous frais compris. En ce qui concerne le prix de 50 francs, proposé pour la location de chaque décor employé en sus du décor ordinaire des réunions ou concerts, nous estimons que cette question doit être débattue entre les intéressés.

Pour les représentations des Tournées Baret, M. Bossut-Plichon nous informait que M. Baret refusait d'accepter les conditions des saisons précédentes et demandait également quelques modifications.

Malgré la haute valeur artistique des représentations données par cet impresario, valeur à laquelle nous nous plaisons à rendre un public hommage, nous n'avons pu accorder les changements demandés.

M. Paul Douai sollicitait pour l'exploitation du Théâtre du Fontenoy une subvention de 10,000 francs pour 50 représentations avant lieu les dimanches et jours fériés en matinée et soirée. Demandant à la Municipalité de tenir compte de l'effort fourni par lui à Roubaix depuis neuf années, il l'informait qu'il lui serait impossible de regrendre avec une subvention moindre la direction du Théâtre du Fontenoy.

Vos 1re et 5e Commissions, après discussion et examen sérieux de la proposition de M. Paul Douai, n'ont pas cru devoir l'adopter et cela pour des raisons budgétaires, et vous proposent le maintien du statu quo, c'est-à-dire la subvention de 7,000 francs.

Elles vous prient, en conséquence, d'adopter pour la saison théâtrale 1913-1914 les conditions générales ci-dessous :

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

La subvention totale de 15,000 francs sera servie au Grand-Théâtre-Hippodrome, moyennant l'observation des conditions suivantes :

Une somme de 14,000 francs est affectée aux représentations lyriques qui devront être au nombre de dix-huit au cours de la saison.

Douze auditions, dont huit d'opérettes, quatre d'opéras-comiques données le dimanche en matinée, six de grand-opéra, traductions ou opéras-comiques importants, genre Manon ou Traviata, données chaque mois, le mercredi, à intervalles réguliers. Ces spectacles seront joués avec la même distribution qu'à Lille et comprendront un min'mum de 24 choristes.

Aucune œuvre subventionnée ne devra être représentée deux fois, sans l'autorisation expresse de la sous-commission des Théâtres et de la Commission des Beaux-Arts. Au cours de la saison, deux œuvres nouvelles, ou tout au moins n'ayant pas été jouées à Roubaix depuis dix ans, devront être interprétées.

Le Directeur devra soumettre à l'acceptation de la Sous-Commission des Théâtres la liste des ouvrages à interpréter, afin que le programme puisse être arrêté, d'accord avec la Commission des Beaux-Arts, dans des conditions appelées à en favoriser l'audition.

Le Grand-Théâtre aura la faculté de majorer le prix des places pour certains spectacles, avec l'approbation de la Sous-Commission des Théâtres.

L'orchestre roubaisien restera affecté aux auditions lyriques.

Le Directeur poursuivra, d'accord avec la Sous-Commission, une publicité en bonne place dans les journaux locaux, en vue d'assurer le succès des spectacles.

Tous les cas non prévus devront être tranchés par ladite Sous-Commission.

Le complément de la subvention, soit 1,000 francs, est affecté à M. Baret pour dix matinées, à donner le dimanche, réservées aux nouveautés littéraires en vogue et à quelques spectacles classiques.

Comme conséquence de sa subvention de 15,000 francs, le Grand-Théâtre s'engage à maintenir toutes les obligations consenties dans la précédente saison, touchant la gratuité de places, la mise à la disposition de la Ville de la salle, les jours où il n'y aura pas de théâtre, pour les distributions de prix, concerts gratuits, concerts annuels des sociétés subventionnées et de quelques sociétés assimilées, dont le Choral Nadaud et le Cercle orphéonique « Les XL », aux conditions précédentes.

THEATRE DU FONTENOY

L'allocation de 7,000 francs sera affectée dans les mêmes conditions que l'année dernière avec l'obligation d'un minimum de 20 représentations agréées par la Sous-Commission des Théâtres, à donner en les échelonnant les dimanches ou jours fériés pendant la durée de la saison, soit d'octobre 1913 à mars 1914. La salle de la rue Richard-Lenoir sera, comme l'année dernière et aux mêmes conditions, mise à la disposition de la Ville, en cas de fêtes publiques et pour les concerts d'hiver qu'elle voudrait y organiser.

A chaque représentation, deux places au choix seront réservées aux conseillers municipaux.

M. Paul Douai continuera à assurer la bonne marche du Théâtre du Fontenoy.

L'ensemble des subventions théâtrales reste fixé à 22,000 francs.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier les décisions de vos 1re et 5e Commissions et de décider que la somme de 22,000 fr. sera inscrite au budget supplémentaire du présent exercice.

Signé : H. VERBEURGT.

Comme on le voit, c'est exactement la même chose que l'année dernière, même chiffre des subventions et mêmes conditions imposées aux directeurs.

Souhaitons que l'ingéniosité et la bonne volonté de ceux-ci suppléent à l'insuffisance des ressources mises à leur disposition.

SAVON VIOLETTES DE PAQUES
Victor VAISSIER

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au Bureau provisoire : 38, Grande-Rue, Roubaix.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 18 juin 1913

Naissances. — Albert Herleler, rue de Tourcoing, cour Mathon, 15. — Marie Carlier, rue Linnée, maison Herchuez. — Jean Debord, rue du Capitaine Aubert, 3. — Raymond Kints, rue de Lannoy, 122. — Germaine Waes, rue de la Guinguette, 93. — Henri Leman, rue de l'Ouest, cour Marshal, 3.

Mariages. — Robert Motte, sans profession, boulevard de Cambrai, 16, et Marie Vanoutryve, sans profession, boulevard de la République, 89. — Hector Dessauvage, employé de commerce, rue Joutroy, 75, et Madeleine Berte, sans profession, rue Franklin, 10.

Décès. — Lévin Dubrunfaut, 4 mois, rue de la Barbe d'Or, 19. — Nelita Morat, 58 ans, sans profession, rue des Lignes, 3. — Jeanne Van Reckem, 57 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Palmyre Hospenne, 41 ans, sans profession, rue de Flandre, 62.

Cycles « LA FRANÇAISE »
La seule montée en véritables pièces « Diamant ». Toute machine ne portant pas la marque « LA FRANÇAISE » n'est qu'une grossière imitation de la pièce « DIAMANT ». Cycles Lapize et Marcelli, soudure autogène, 175 fr. MAISON DE CONFIANCE, la plus importante et la plus ancienne de la région.
JEAN MARCELLI 107, Rue de la Gare, ROUBAIX.

CROIX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Demain vendredi, à 8 heures du soir, le conseil municipal se réunira pour examiner l'ordre du jour suivant, en continuation de la session de mai :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; approbation. — 2. Ebousage : renouvellement de l'adjudication, relèvement de la mise à prix. — 3. Chemins vicinaux : budget pour 1914. — 4. Relèvement du taux des allocations aux vieillards, infirmes et incurables ; avis. — 5. Compte administratif du maire : année 1912. — 6. Compte de gestion du receveur municipal, année 1912.

Huis-clos. — 1. Soutiens de famille, année active. — 2. Assistance aux vieillards et incurables.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Deroulez Lucienne, Grande-Rue, cour St-Louis, 10. — Mans Claire, rue des Ogiers, 148. — Baert Emile, rue Paul-Bert, 3.

Décès. — Carlier Adolphe, 76 ans, rue des Jardins, maison Lepers, 9.

WATTRELOS

LES JEUX DE HASARD. — Zulma Derin, 47 ans, demeurant à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, 16, avait installé au Mont-à-Leux un tir de « poses-marquez ». En apercevant les agents, elle prit la fuite vers la Belgique, abandonnant sur place son matériel qui a été saisi.

UNE CHUTE A LA GARE. — M. Eugène Salmé, 40 ans, demeurant rue Couteau, se trouvant hier matin à la gare où il était venu charger des marchandises pour le compte de Mme Lambert, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Broquet.

LES COULONNEUX. — MM. Pierre Moulard, rue Paule, 8, et Alfred Fauvarque, rue du Château-d'Or, viennent d'être autorisés à élever et entraîner des pigeons-voyageurs.

NOS ECOLES. — Quinze élèves de l'école de garçons du Centre, dirigée par M. Houzez, ont obtenu le certificat d'études. Ce sont : MM. Eugène Clachaut, Théophile Defrenne, Charles Lachaert, Marcel Nottebaert, Charles Plolon, Roger Watrine, Alfred Delrue, Fernand Dounteau, Moïse Duquenne, Robert Echevin, Félicien Germain, Henri Motte, Arsène Spriet, Henri Steux, Lucien Steux.

Nous publierons dans un prochain numéro les résultats pour les autres écoles.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Georges Stélandre, 22, rue Boileau. — Clara Vanwambeke, 24, rue Saint-Joseph.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — A l'usine Eycken et Leroy, un ouvrier, Romain Mackelberghe, âgé de 23 ans, demeurant à Croix, s'est contusionné la main gauche en vaquant à son travail. (10 jours de repos).

LANNOY

PLAINTE. — Lelièvre Jean-Baptiste, 49 ans, journalier à Sailly, s'est plaint aux gendarmes que son fils Emile l'avait insulté et avait brisé son mobilier au cours d'une discussion d'ordre familial. Le mauvais fils est en fuite.

HEM

LA SESSION BUDGETAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira en session budgétaire aujourd'hui jeudi 19 juin 1913, à sept heures et demie, toutes commissions, et le dimanche 22 juin, à dix heures du matin, en séance publique.

L'IVRESSE. — Florentin Corteyn, journalier, a fait l'objet d'un procès-verbal pour ivresse publique.

COCOTTE ! QUAND TU NOUS TIENS... — La fièvre aphteuse à peine disparue d'un point du territoire, réapparaît d'un autre côté. Six bêtes à cornes en pâture sur la limite de la commune, à Croix, viennent d'être déclarées atteintes de cocotte. Les mesures d'usage sont prises.

AU VOLEUR ! — Douze pièces de cent sous vivaient en paix au fond d'un boîte sous une armoire de l'habitation de M. Louis Nys, 21 ans, tisserand, au lieudit « Le Calvaire ». Hier, l'infortuné vieillard constata leur disparition, sans toutefois pouvoir utilement renseigner la police... qui enquête.

EN POUSANT UNE BROUETTE. — Joseph Jacquart, 22 ans, maçon à l'entreprise Briffaut, a contracté une entorse au pied droit, 15 jours de repos.

EN TOMBANT. — Léon Lemaire, 37 ans, maçon, à l'entreprise Delfosse, s'est blessé le bras gauche et la région cervicale droite. 15 à 20 jours de repos.

EN ENFOURNANT DES BRIQUES. — Henri Verconne, 42 ans, briquetier chez Oscar Briet, s'est luxé le coude droit, 1 mois de repos.

LYS

ENTRE GENDRE ET BELLE-MAMAN. — Fidevet François, 21 ans, journalier, séparé de sa jeune femme depuis huit jours, est allé chez sa belle-mère faire une de ces scènes qui marquent dans l'histoire d'un ménage.

Non content de briser une partie du mobilier de belle-maman, il se rebella contre le garde qui le mit en état d'arrestation. Et voilà où mène une lune de miel insuffisamment sucrée.

RAMONI, RAMONA. — Le maire informe que le ramoneur municipal visitera les cheminées incessamment.

OXO
La valeur du bouillon vient de ce qu'il contient tous les principes nutritifs et stimulants de la viande
Le Bouillon OXO de la Cie LIEBIG est garanti à base de Viande de bœuf.

Gazette Tourquennoise

Concours de chant et de déclamation

La Commission spéciale, chargée du choix des morceaux imposés aux concurrents pour le 14 juillet, on a arrêté comme suit la liste

SECTION LYRIQUE

Excellence

Ténors. — Malgré moi, Pfeiffer. — Noel paien, Massenet. — Faust, salut demeure chaste et pure, Gounod. — Joseph, Champs paternels, Méhul.

Barytons. — Dimitri numéro II, V. Joncières. — Chemineau, Invocation à la route, A. Leroux. — Hérodiade, Salomé, Massenet. — Les Berceaux, Faure.

Basses. — Barbier, Air de la Calomnie, Rossini. — La Freichustz, Weber. — La Pluie enchantée, La Haine et la Colère, Mozart. — Hamlet, Je t'implore, ô mon frère, A. Thomas.

Première Division

Ténors. — Colette, Chaminade. — Sérénade de Paillasse, Léon Cavallo. — Songe d'une nuit d'été, A. Thomas. — Werther, Pourquoi me réveiller, Massenet.

Barytons. — Premiers rayons, Pessard. — Mariage de roses, Franck. — Hamlet, Comme une pâle fleur, A. Thomas. — Timbre d'argent, De Naples à Florence, St-Saëns.

Basses. — Rêve d'un soir, Chaminade. — Messaline, Viens aimer, J. de Lara. — Le Cid, Il a fait noblement, Massenet. — Philémon et Baucis, Gounod.

DECLAMATION

Section Dramatique

1. V. Hugo : Ce qu'on entend sur la montagne (Feuilles d'automne), V. jusque « Le chant de la nature au cri du genre humain ».

2. De Vigny : Moïse (poésies, livre mystique) depuis : Or des champs de Moab.

3. Racine : Britannicus ; Acte 4 Scène II. — Agrippine.

4. Corneille : Le Cid ; Acte 1 Scène IV et V.

5. Rostand : L'Aiglon, Acte 1, La Leçon d'Histoire.

6. Rostand : Les Vieux.

7. Lamartine : La Vigne et la Maison : depuis « Le Mur est gris, la tuile est rousse », jusqu'à « Et l'ortie envahit les cours ».

8. Lamartine : Fragment du livre primitif (chute d'un ange, 8me vision) depuis « Vous n'arracherez pas la branche avec le fruit » jusqu'à « Sait au festin des champs le nombre des convives ».

9. V. Hugo : Les Burgraves : Acte 1 Scène VII depuis « De mon temps dans nos fêtes » jusqu'à « La Main qu'un mendiant cache sous ses haillons ».

10. P. Loti : La Mort de Sylvestre : Pêcheurs d'Islande, édition Calmann : page 151, et 155 de « Depuis le départ d'Ha-Long » à « Comme un marbre couché ».

11. Sedaine : Le philosophe sans le savoir : Acte II Scène IV, rôle de M. Vanderk Père, depuis « M. Vanderk Père. Eh ! mais mon fils, quelle pétulance » jusqu'à « Mais le pêcheur se fût, car il ne croyait pas.... ».

Le numéro 11 est tiré du volume 79 et le numéro 12 du volume 66 de la collection des cent chefs-d'œuvre qu'il faut lire. Editeur Nilsson, rue de Lille, 7, Paris. En vente dans toutes les librairies au prix de 30 centimes le volume.

Section Comique

1. A. Daudet. Le Sous-Préfet aux champs.

2. A. Daudet. Le Pape est mort.

3. Le Jardin de Baobab (Tartarin).

4. Grenet-Dancourt. La vie.

5. La Fontaine. Le meunier, son fils et l'âne.

6. Musset. Ballade à la lune, 1re partie.

7. Musset, coupures. — Sur trois marches de marbre rose : de « Je ne crois pas que sur la terre », à « Dans leurs cuvettes ». De « En ces lieux où l'ennui repose » à « la blancheur d'un marbre pur ». De « Estce ton avis, marbre rose » à la fin.

8. Musset. Louison : Acte 1 Scène IV, rôle de Berthand, depuis « Berthand, c'est moi » jusqu'à « Lisette. Va, ne bavarde pas surtout dans la maison ».

9. Musset. Fantasio : Acte 1 Scène II, rôle de Fantasio, depuis « Fantasio. Comme ce soleil couchant est manqué » jusqu'à « Fantasio... et personne ne me reconnaîtra quand j'aurais trois douzaines de parrains à mes trousses ».

10. Pradels. Madame Barbasson.

11. Rostand. Cyrano, tirade des nez.

12. Rostand. Cyrano de Bergerac I, 4 de « Ah ! dans quels jolis draps » jusqu'à « La haine est un carcan, mais c'est une auréole ».

13. Ch. Nodier. Histoire du chien de Brisquet (se trouve dans les morceaux choisis de Desgranges).

14. Beaumarchais. Rencontre du Comte et de Figaro (Le Barbier de Séville I, 2 depuis « Je ne me trompe point » jusqu'à « De peur d'être obligé d'en pleurer ».

15. Beaumarchais. Le mariage de Figaro, acte V, Scène III, monologue de Figaro.

16. Corneille. Le menteur. Acte II Scène V, rôle de Dorante, depuis « Géronne, Dorante, arrêtons-nous, le trop de promenade... » jusqu'à « Géronte. Je vais me dégager du père de Clarice ».

Le numéro 8 est tiré du volume 27, le numéro 9 du volume 33, le numéro 15 du volume 17 et le numéro 16 du volume 34 de la collection des cent chefs-d'œuvre qu'il faut lire. — Editeur Nilsson, rue de Lille, 7, Paris. — En vente dans toutes les librairies au prix de 30 centimes le volume.

Un **PHONOGRAPHE** d'une valeur de 10 fr. est donné gratuitement par la Maison Girard et Boitte à tout acheteur de 100 disques « Idéal ». Voir l'annonce à notre dernière page.

VOL DE METAL AU NOUVEAU CIRQUE

Depuis un certain temps, des ouvriers maçons sont occupés pour le compte de M. Lebrun, entrepreneur de maçonnerie, au nouvel Hippodrome de Tourcoing (anciennes Halles), et un tas de ferraille, zinc et fonte a été remisé dans la cave en attendant le transfert chez l'entrepreneur.

Depuis quelque temps, deux manœuvres se faisaient un revenu en dérobant cette vieille ferraille qu'ils revendaient à un brocanteur.

Or, hier matin, l'agent de sûreté Schittecatte et l'agent en tenue Deconinck arrêtèrent les deux manœuvres et les conduisirent au poste où ils avouèrent leur méfait.

Un marchand de chiffons de Mouscron, à qui ils revendaient le produit de leurs vols, a été arrêté également et conduit devant M. Guichard, qui les interrogea tous les trois.

M. Lebrun ne portant pas plainte, voleurs et recéleur ont été remis en liberté.

ENCORE UN VOL A LA GARE AUX MARCHANDISES

Le chef de la Petite Vitesse de la Compagnie du Nord, M. Ligny, a signalé à M. Lenfant commissaire du 3e arrondissement, la disparition, au quai n° 3 de la gare aux marchandises, de deux sacs d'avoine faisant partie de l'expédition 2.561 du 11 juin 1913 de Lille-Saint-Sauveur, adressée à M. Six-Bourgois, à Tourcoing.

Une enquête est ouverte.

A PROPOS D'UN ACCIDENT

Le 16 mai dernier, M. Jean Selosse passant à bicyclette rue de Guisnes, renversa M. Béret-Liégeois, âgé de 66 ans, employé de commerce, demeurant à Tourcoing, rue d'Aire, le blessant assez grièvement.

M. Selosse s'étant engagé à réparer le préjudice causé, M. Béret n'avait pas porté plainte mais l'écraseur n'ayant tenu aucun compte de sa promesse, la victime a porté plainte hier.

Une enquête est ouverte.

ELLE VOULAIT MOURIR !

Hier soir, une jeune fille faisait les cent pas le long du quai des Mariniers. A un moment donné, croyant être seule, elle se jeta à l'eau. Heureusement, un passant, le nommé Prosper Lauroys, 19 ans, magasinier, demeurant quai des Marniers, 19, avait vu son geste et courageusement se jeta aussitôt à l'eau. Il fut assez heureux pour ramener la désespérée sur la berge. Transportée dans un estaminet voisin, elle y reçut les premiers soins. Puis elle fut conduite au poste du Blanc-Seau, où elle déclara avoir attenté à ses jours pour des chagrins de famille. Après avoir promis de ne plus recommencer, elle put rejoindre son domicile.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier soir vers cinq heures, le nommé Jules Varras, demeurant à Mouscron, ouvrier fileur chez MM. Duvilher frères, filateurs de coton à Tourcoing, était occupé à son métier quand soudain il s'arrêta brusquement, une pièce venait de se casser produisant une étincelle qui communiqua le feu au métier, le fileur cria aussitôt « au feu », et tous les ouvriers attaquèrent le foyer qui grandissait à vue d'œil. Les pompiers qui furent appelés aussitôt mirent en action deux lances qui déversèrent des torrents d'eau ; au bout de dix minutes ils étaient maîtres de l'incendie. La pompe à vapeur ne fut pas mise en action.

Les dégâts, qui sont purement matériels, ont été causés surtout par l'eau.

L'usine, qui compte 250 ouvriers hommes et femmes, ne subira sans doute pas de chômage, ou un ou deux jours tout au plus.

On peut encore évaluer à combien s'élèveront les dégâts.

CONCERT PUBLIC

L'Harmonie de la Croix-Rouge exécutera le dimanche 22 juin, à cinq heures du soir, sur le kiosque de la Grand'Place, les morceaux suivants :

1. Lallaing-Mersch, Chaulier. — 2. Ouverture de « Si j'étais roi », A. Adam. — 3. Tanit, suite variée pour flûte, Coquelin. — 4. Le Trifat de Zamora, Ch. Gounod. — 5. Le beau Danube bleu, Strauss. — 6. Marche russe, Ganne.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE

Section de Natation (calendrier de la saison). — 22 juin : championnats du Nord : courses par équipes de 5 nageurs (série A), 100 mètres dos. — UST (1) GC (1) water-polo (série B) ; UST (2), ENT (3), water polo (série B).

29 Juin. — Fête de Natation organisée par la Municipalité de Vyve-St-Eloi.

6 Juillet. — Championnats du Nord : à Tourcoing : 100 mètres nage libre ; 50 mètres (papillon) UST (1) SCR (1) water polo (série B) et UST (3) ENT (3), water polo (série B).

14 Juillet. — Fête de Natation organisée par la Municipalité de Saint-Omer.

20